

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2439

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Gabarron, M. de Lépinau, M. Falcon, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Jolly,
Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet, M. Rivière,
M. Tivoli, M. Weber, M. Vos et M. Jordan

à l'amendement n° 1622 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.